

EXECUTIVE EDUCATION & DIGITAL UNIVERSITY

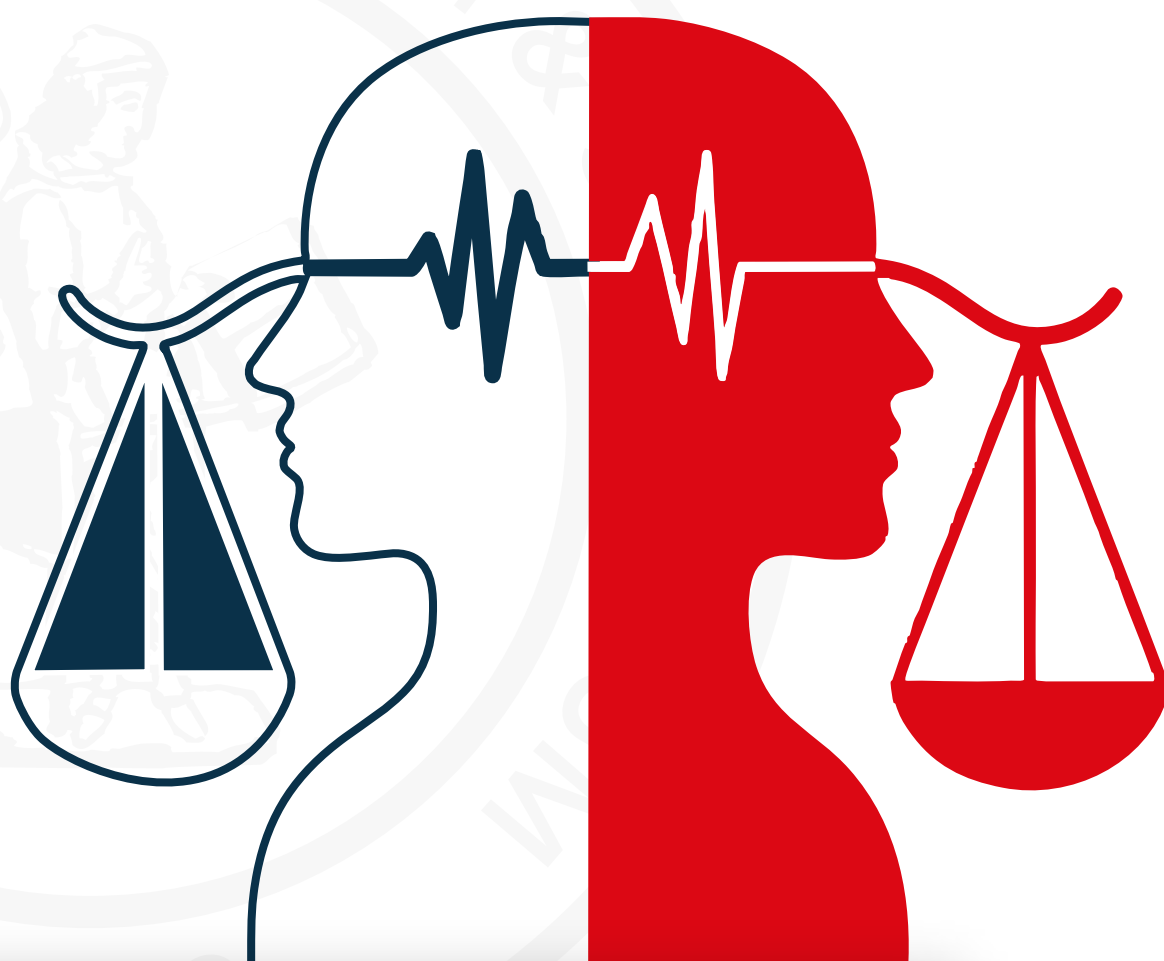
UNIVERSITÉ
TOULOUSE
CAPITOLE



 **CYCLE :**
Formation Continue

 **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :**
Formation en ligne avec regroupements
en présentiel

Année universitaire 2026/2027
sous réserve de validation des instances.



DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Droit, Santé Mentale et Psychiatrie

Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale

Formation organisée avec le soutien de
la Fédération Régionale de Recherche en
Psychiatrie et Santé mentale



FERREPSY
OCCITANIE



Objectifs

Le Diplôme d'Université « **Droit, Santé Mentale et Psychiatrie** » doit permettre aux professionnels d'acquérir les outils pour faire face aux situations concrètes auxquelles ils peuvent être confrontés dans leur pratique. Cette formation permet d'associer **théorie et pratique** en mêlant des connaissances juridiques aux expériences des professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie.

Pour les professionnels de santé, l'objectif est de maîtriser le cadre juridique dans lequel ils interviennent et de développer une posture propre à ce cadre, mais également d'adapter leurs pratiques au regard du statut et des droits du patient.

Pour les juristes amenés à intervenir dans les dispositifs de la santé mentale et de la psychiatrie, il s'agit de connaître la spécificité des règles juridiques inhérentes à ce domaine, ainsi que les difficultés pratiques afférentes afin d'ajuster au mieux l'application de la règle de droit à chaque situation.



DIPLOME DÉLIVRÉ :

Diplôme d'Université
Certification inscrite au Répertoire Spécifique
de France Compétences RS6623 (31 mai 2027)



DURÉE :

7 mois - À compter d'octobre
2 jours en présentiel par mois



VOLUME HORAIRE :

41h en distanciel - 66h en présentiel
15h d'examens

Publics visés

Ce diplôme vise à former des professionnels en activité. Peuvent y candidater l'ensemble des acteurs intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le champ de la santé mentale et des soins psychiatriques ou amenés à se spécialiser dans ce domaine :

- Internes
- Médecins
- Infirmiers
- Responsables d'établissements sanitaires
- Responsables d'établissements sociaux ou médico-sociaux
- Cadres de santé
- Travailleurs sociaux
- Psychologues
- Mais aussi juristes, avocats, magistrats, mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Sont également acceptés les représentants d'aidants et d'associations de malades
- Etc.

Critères d'admission

Conditions préalables à la candidature

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +3 et disposer d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine.

Sélection des candidats

La sélection se fait sur dossier de candidature et, le cas échéant, par un entretien individuel.

Maximum **25 stagiaires** accueillis sur le parcours.

Programme

Les modules 1, 2, 3, 4 et 6 peuvent être suivis indépendamment de l'ensemble du DU. Le résultat de l'évaluation a une durée de validité de 3 ans.

Les modules ouverts au format ponctuel sont spécifiés par une étoile : ★

Le patient usager du système de santé mentale et psychiatrie

Module 1 - Le patient, usager du système de santé mentale et de psychiatrie / la particularité du statut du patient en soins sans consentement



**12h en présentiel
33h à distance**

Compétences acquises :

- Maîtriser l'organisation du système de santé mentale, le cadre juridique des soins psychiatriques, spécialement des soins sans consentement afin de situer les acteurs, les dispositifs et les parcours de soins.
- Garantir les droits du patient tout au long de sa prise en charge et la sécurité des pratiques professionnelles.
- Mettre en œuvre les procédures légales des soins sans consentement en garantissant leur conformité réglementaire.

Les prises en charges spécifiques

Module 2 - Les unités particulières et les structures pénitentiaires



12h en présentiel

Compétences acquises :

- Identifier le régime juridique applicable aux soins dans des structures sécurisées.
- Adapter les pratiques professionnelles aux situations complexes.
- Sécuriser les décisions de prise en charge au sein de structures particulières dans le respect des droits des patients.

Module 3 - Les patients particulièrement vulnérables



12h en présentiel

Compétences acquises :

- Identifier les régimes juridiques relatifs à la prise en charge en santé des mineurs et des majeurs vulnérables.
- Adapter les pratiques professionnelles au contexte de vulnérabilité des publics (mineurs, majeurs vulnérables, personnes en rétention...).
- Sécuriser la prise en charge des publics vulnérables.

Responsable pédagogique

Sophie Théron, Professeur des universités, UT Capitole

Équipe pédagogique

Enseignants-chercheurs (liste indicative) :

- **Maryline Bruggeman**, Maître de Conférences, UT Capitole
- **Didier Krajieski**, Professeur des Universités, UT Capitole
- **Julia Schmitz**, Maître de Conférences, UT Capitole
- **Sophie Théron**, Professeur des universités, UT Capitole

Professionnels (liste indicative) :

- **Christophe Arbus**, Professeur des Universités-praticien hospitalier, Chef du pôle de psychiatrie, CHU de Toulouse
- **Nathalie Bounhoure**, Psychiatre
- **Julien Da Costa**, Psychiatre, CH G.Marchant, Toulouse
- **Viridiana Fernandez-Delpech**, Avocat au barreau de Toulouse
- **André Ferragne**, Secrétaire général du CGLPL
- **Radoine Haoui**, Psychiatre, Ancien Président de Commission Médicale d'Etablissement, Chef de pôle au Centre Hospitalier de Béziers
- **Annabelle Pariset**, Responsable de l'unité régionale des soins psychiatriques sans consentement, ARS Occitanie
- **Béatrice Denarnaud**, Vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention, Tribunal judiciaire de Toulouse
- **Tristan Renard**, Sociologue, Coordonnateur CRESAM Occitanie
- **Antoine Stocker**, Interne en psychiatrie, CHU de Toulouse
- **Olivier Tellier**, Psychiatre, président de la conférence médicale d'établissement, Médecin Chef, Unité pour malades difficiles L. Crocq, Albi

Les intervenants dans le dispositif de prise en charge en santé mentale et psychiatrie

Module 4 - La responsabilité des intervenants

3h en présentiel
8h en ligne



Compétences acquises :

- Identifier les régimes juridiques de responsabilité des acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie
- Analyser les situations susceptibles d'engendrer des contentieux
- Prévenir les risques de mise en jeu de la responsabilité dans l'exercice professionnel.

Module 5 - Le rôle des autorités administratives et des associations

9h en présentiel

Compétences acquises :

- Comprendre la place des institutions administratives et des associations dans le système de santé mentale et psychiatrie.
- Identifier le rôle des acteurs au plan institutionnel.
- Comprendre la place des différents acteurs dans le parcours du patient.

Module 6 - Le rôle des autorités judiciaires

12h en présentiel



Compétences acquises :

- Identifier le rôle des autorités judiciaires dans le dispositif de prise en charge en psychiatrie.
- Comprendre les mécanismes de contrôle juridictionnel des soins sans consentement.
- Articuler les pratiques de soins avec l'intervention des différentes autorités judiciaires.

Module 7 - Santé mentale, droit et société

6h en présentiel

Compétences acquises :

- Connaître la place de la santé mentale dans les politiques publiques.
- Identifier de grands enjeux sociétaux en lien avec la santé mentale et la psychiatrie.
- Comprendre le lien indissociable entre prise en charge en santé mentale et psychiatrie et respect des droits fondamentaux.

Les modules accessibles de manière indépendante permettent de développer vos compétences sur des thématiques spécifiques, selon vos besoins. Chaque module est validé par un QCM créé et corrigé par la responsable pédagogique du diplôme.

Pour plus d'informations sur cette offre, vous pouvez contacter cette adresse mail : sarah3.maurel@ut-capitole.fr

Contrôle des connaissances :

Détail donné en début de session par les Modalités de Contrôle des Connaissances.

L'évaluation se fait en fin de formation et comporte deux épreuves :

- Un cas pratique transverse de 5h à réaliser en groupe ;
- Une soutenance individuelle de ce cas pratique, suivi d'un échange avec le jury.

Organisation

Afin de concilier vie professionnelle et formation, le cycle se déroule sur une période de **7 mois** à compter d'octobre et s'articule entre formation à distance et formation en présentiel, à raison de 2 jours par mois de novembre à avril, puis les examens en présentiel au mois d'avril. Les enseignements sont organisés à l'Université Toulouse Capitole, site de la Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne à Toulouse.



Volume horaire global :
122 heures
(examens inclus)



- 15 heures d'examens
- 41 heures en distanciel
- 66 heures en présentiel
2 jours par mois

Méthodes et moyens pédagogiques :



Distanciel

Plate-forme en ligne avec des supports (écrits et vidéos) de cours accompagnés d'exercices et d'outils de communication avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Accès possible aux diverses ressources documentaires universitaires en ligne.



Présentiel

📍 Manufacture des Tabacs, 21 allée de Brienne, à Toulouse

Séances de formation se déroulant dans une salle de cours dédiée, équipée de vidéoprojecteur. Connexion internet. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation et bibliothèques de l'université.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

Informations candidatures



eCandidatures

Vous devez constituer un dossier sur eCandidatures.

Renseignements sur les candidatures :

Par courriel : dudsmpeedu@ut-capitole.fr

Auprès du service Executive Education and Digital University (EEDU) de l'Université Toulouse Capitole :
Manufacture des tabacs, 21 allée de Brienne, Bâtiment Q (1er étage)

Tarifs pour l'année universitaire 2026 - 2027



2 800€+ droits d'inscription universitaire en vigueur.

Possibilité de financement sous certaines conditions par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif **ForPro Sup** (demande en cours pour l'année universitaire 2026-2027).

Formation éligible au Compte Personnel de Formation - CPF

Sous réserve de validation des instances.

Document d'information non contractuel réalisé au 27/03/2026

CONTACTS :

Diplôme d'Université : Dominique Zou
05.67.73.27.69 - dudsmpeedu@ut-capitole.fr
Bâtiment Q - Site de la Manufacture des Tabacs

Formation par module : Sarah Maurel
05.61.12.86.07 - sarah3.maurel@ut-capitole.fr

Université Toulouse Capitole - EEDU
2, rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9
Site : Manufacture des Tabacs - Toulouse

